

Système de gestion de l'environnement

Normec OWS est certifié ISO 14001:2015 avec le numéro de certificat BE18/819943089.

Avec la mise en œuvre de notre système de gestion environnemental, nous prouvons que la politique fondamentale de Normec OWS est d'être des gardiens responsables de l'environnement partout où nous exerçons nos activités. Tous les managers et employé(e)s du monde entier sont responsables de la gestion et de l'exploitation de nos activités pour :

- se conformer à toutes les lois environnementales pertinentes ;
- améliorer en permanence l'impact environnemental de nos produits et services ; et
- créer et atteindre des objectifs liés à l'environnement.

Les mesures suivantes sont prises pour soutenir notre politique :

- L'optimisation de l'impact environnemental de nos activités commerciales passe en partie par une approche basée sur les processus, une réflexion basée sur les risques et des investissements dans des recherches innovantes.
- Nous vérifions systématiquement que nous nous conformons toujours à la législation, aux directives et autres exigences applicables.
- Nous nous efforçons de résoudre les écarts par rapport aux obligations ou aux engagements prévus le plus rapidement possible.
- Nous communiquons clairement aux employé(e)s sur le choix de l'intégrité et de l'éthique dans notre culture d'entreprise.

En outre, la direction générale a les responsabilités suivantes :

- S'assurer qu'elle-même et que ses employé(e)s comprennent et appliquent les exigences et les obligations de notre système de gestion environnemental.
- S'assurer que les employé(e)s reçoivent l'éducation et la formation nécessaires pour qu'ils/elles puissent s'acquitter correctement de leurs responsabilités.
- Communiquer sur l'efficacité du système de management environnemental.
- Fournir toutes les ressources nécessaires pour travailler conformément à nos obligations.
- S'assurer que l'intégrité du système de management environnemental est maintenue lorsque des modifications du système sont planifiées et mises en œuvre.
- Veiller à ce que nos performances opérationnelles soient conformes à notre système de gestion environnemental et à ce qu'il fonctionne efficacement pour répondre à toutes les obligations et attentes.
- Tenir les employé(e)s responsables des exigences et obligations de notre système de gestion environnemental et prendre des mesures pour éviter leur répétition.

De plus, chaque employé(e) a les responsabilités suivantes :

- Comprendre que la responsabilité est un aspect important de leur travail.
- Répondre aux exigences et aux attentes du système de gestion environnemental.
- Soutenir l'identification et la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion en environnement.
- S'engager personnellement à travailler à l'amélioration continue et à l'optimisation du travail.